

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 Janvier 2017

Présents : MM. PETIT Serge. AFFOLE Stéphane. BROUSSE Michèle. BRUNIER Didier. DAVAL-POMMIER Blandine. DIDAILLER Anne. DUFFOURD-CAGNON Josiane. LAMOUILLE Alain. MANNIEZ Josiane. MANTOVAN Françoise. METRAL Sylvie. REY François. REY Sébastien

Absents : ANDRÉ Rodolphe. DAGNIAUX-LECLERE Florence. TRAVERS Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : DUFFOURD-CAGNON Josiane

1 – Approbation du compte rendu du 14/12/2016

Approuvé à l'unanimité

2 – Urbanisme

Pas de dossiers

3 - Délibérations

✓ Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Alby

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 02 novembre 2013, la Communauté de Communes du Pays d'Alby a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Les orientations du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été débattues au Conseil Communautaire en date des 09 mars 2015 et 25 avril 2016. Les communes ont été associées à l'élaboration du projet du PLUI. Par délibération en date du 19 septembre 2016, la Communauté de Communes du Pays d'Alby a approuver le bilan de la concertation en application de l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme et a arrêté le projet du PLUI. Le projet du PLUI a été communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du document, ainsi qu'aux communes limitrophes intéressées, aux EPCI limitrophes intéressés, au comité régional de l'habitat et de l'hébergement, aux communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Alby.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins un vote contre, Josiane Duffourd-Cagnon et une abstention Françoise Mantovan, donne un avis favorable au PLUI du Pays d'Alby sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de modifications.

✓ Acquisitions de terrains contigus au tènement résidence séniors

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'acquérir les parcelles situées section B N° 314, N°1806 et N° 1808. Ces terrains sont contigus au tènement de la résidence séniors et permettraient la réalisation de quelques places de parking supplémentaires, des emplacements pour ordures ménagères, la réalisation de jardins, etc...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Anne DIDAILLER, concernée par le dossier, sort de la salle et ne prend pas part au vote) donne un avis favorable à l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts JULLIAND section B n° 314, n°1806 et n° 1808 d'une superficie totale de 2 541 m² au prix de 49 482 €.

✓ **Devis Porcheron – Eclairage public**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 22 novembre 2016 relative à la modulation de l'éclairage public sur la commune. En complément de cette décision, des travaux d'installation d'horloge astronomique, remplacement de lampes, etc sont nécessaires. L'ensemble des travaux s'élève à la somme 23 522.12 € HT de 28 226.54 € TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise PORCHERON et autorise le maire à signer ce devis.

✓ **Devis démolition ancienne Charmotte**

Le tènement devant être libéré pour la construction de la résidence séniors, il convient de procéder à la démolition du bâtiment « La Charmotte ». Après consultation d'entreprises, le maire présente l'offre de l'entreprise JULLIAND TP dont le montant des travaux s'élève à la somme 54 800 € HT de 65 760 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Anne DIDAILLER, concernée par le dossier, sort de la salle et ne prend pas part au vote) accepte l'offre de l'entreprise JULLIAND TP dont le montant global s'élève à la somme de 65 760 TTC.

✓ **Décision modificative n° 5 Budget principal 2016**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de prendre en charge un dépassement de crédit en section de fonctionnement du budget principal 2016 :

Section Fonctionnement Dépenses :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| C/615221 Entretien bâtiments publics | - 6 238 € |
| C/6531 Formation des élus | + 368 € |
| C/6411 Personnel titulaire | + 5 870 € |

4 – Questions diverses

Recensement : La commune compte 1884 habitants au 1^{er} janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.